

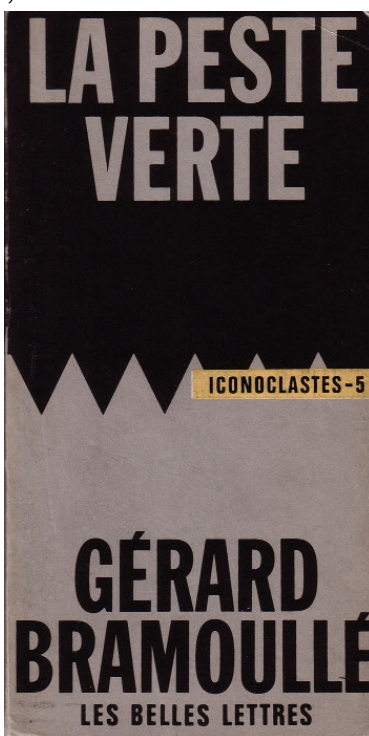
La peste verte de Gérard BRAMOULLE¹

Comme son titre l'indique, ce petit livre vivifiant s'installe résolument sur le terrain de la polémique. Bien que Gérard Bramoullé, économiste de son état, soumette ses travaux académiques à une rigueur épistémologique, conceptuelle et logique indéniable, il a choisi, à travers les pages de *la peste verte*, de pousser un véritable "coup de gueule" contre les positions de l'écologie politique. Pourtant, ses diatribes vindicatives sont loin d'être exemptes de qualités démonstratives. En termes simples, elles révèlent certaines absurdités sous-jacentes à diverses notions utilisées par les écologistes, qui, malheureusement, tendent à envahir le discours politique en France, en Europe, mais aussi dans le monde.

Ainsi en est-il de la notion de développement durable, comprise à travers le "droit des générations futures". Le développement durable supposerait de ne pas consommer les ressources non renouvelables, de façon à ce que les générations futures, qui ont un droit égal aux générations présentes à bénéficier de ces ressources, puissent en disposer. Or, une application *stricto sensu* de ce droit au fondement du développement durable, implique nécessairement que ces ressources ne seront jamais utilisées. En effet, les générations de demain n'auront pas plus le droit d'utiliser ces ressources que celles d'aujourd'hui, car les utiliser reviendra à violer le droit des générations d'après demain, et ainsi de suite...

En tant qu'économiste, Bramoullé montre alors que le problème de l'épuisement des ressources non renouvelables est résolu en grande partie par le mécanisme des prix relatifs. Lorsqu'une ressource s'épuise, sa rareté augmente. Son prix croîtra donc relativement aux prix d'autres ressources substituables et moins utilisées. La consommation de ces substituts aug-

mentera donc, et celle des ressources en voie d'épuisement se réduira. Mais là n'est pas l'essentiel. L'augmentation du prix des ressources en voie d'épuisement constitue une incitation considérable à innover, à découvrir d'autres ressources ou d'autres moyens plus économiques (et donc plus écologiques) d'utiliser des ressources connues. Dans leur lutte contre la rareté, les hommes disposent de bien plus qu'un stock de ressources données une fois pour toute. Par leur intelligence, ils créent eux-mêmes des ressources qui n'existaient pas dans la nature "brute".



Qui dit mécanisme de prix, dit échange. Et qui dit échange, dit droit de propriété. Là encore, Bramoullé brocarde à juste titre les écologistes politiques (Lovelock, Serre, hier Waechter et Lalonde, aujourd'hui Voynet et Lipietz...) de ne trouver de salut que dans la réglementation la plus stricte et la plus large. Or, la réglementation serait rationnelle si elle permettait d'atteindre à moindre coût les objectifs que ses défenseurs se proposent d'atteindre. Mais outre le fait que la réglementation répond souvent aux pressions d'intérêts privés inavouables (grosses entreprises, bureaucrates, etc.), elle est loin d'être sans effets pervers. Le premier et le plus grave de ces effets est le suivant : dès qu'une réglementation donnée est respectée par les agents, il n'ont plus d'incitations à recourir à des solutions alternatives

plus respectueuses de l'environnement. Prenons le cas peu connu de la réglementation française interdisant aux navires de dépasser une certaine vitesse dans les rivières, pour éviter que les vagues ne détériorent les berges. Cette réglementation a détruit *de facto* le marché de l'aéroglesseur (qui lui ne fait pas de vagues...), alors que ce substitut aux bateaux à moteur est utilisé efficacement dans de très nombreux pays. Si de simples droits de propriété sur les berges avaient été respectés, les propriétaires auraient pu porter plainte contre les conducteurs trop rapides. Ceux-ci auraient alors été incités soit à réduire leur vitesse, soit à investir

¹ BRAMOULLE Gérard (1991), *La peste verte*, Paris : Les Belles Lettres



**Institut Economique
Molinari**

rue Luxembourg, 23 bte 1
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. +32 2 506 40 06
Fax +32 2 506 40 09
e-mail:
cecile@institutmolinari.org
www.institutmolinari.org

L'Institut Economique Molinari est un institut de recherche et d'éducation indépendant et sans but lucratif.

L'Institut a pour objet d'entreprendre et stimuler la recherche sur des questions économiques, politiques, culturelles et éthiques. Il veut prendre des initiatives éducatives dans ces domaines.

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

© Institut Economique Molinari

Printed in Belgium

Design by LEONard

dans un autre moyen de transport, par exemple l'aéroglesseur. Au-delà de cet exemple, Bramoullé démontre plus généralement la supériorité des solutions recourant aux droits de propriété, sur la plupart des dispositifs politiques comme la réglementation, mais aussi la politique fiscale, les subventions, etc.

Les deux arguments présentés ici ne constituent qu'une partie infime de la véritable panoplie argumentative développée par Bramoullé pour répondre aux peurs les plus diverses, diffusées par l'écologie politique (réchauffement de la planète, épuisement des ressources, incapacités du secteur privée à prendre en compte la variable écologique, etc.). Comme beaucoup d'ouvrages polémiques, *la peste verte* tombe alors dans l'excès de vouloir faire feu de tout bois. Ainsi est-ce le cas du concept d'externalité négative. Celui-ci signifie que l'action d'un agent (par exemple, un producteur déversant des produits toxiques dans une rivière) provoque des coûts qu'il ne paie pas lui-même, mais qui sont subis par un autre agent (par exemple, le pêcheur qui se situe en aval, et qui voit tous ses poissons mourir à cause de la pollution du producteur). Bramoullé souligne que ce concept est très ambigu. Mais par la suite, il l'utilise pour montrer que les externalités existent et qu'elles sont souvent réciproques. Or, l'on ne peut pas à la fois jeter le doute sur la dimension opérationnelle du concept d'externalités, et l'utiliser ensuite, même si c'est pour affirmer que les problèmes d'externalités peuvent être résolus par une meilleure définition des droits de propriété. De la même façon, Bramoullé utilise un argument de Popper pour balayer les divagations d'un Michel Serres. Cependant, ceux qui connaissent bien les travaux académiques de Bramoullé, savent qu'il ne souscrit pas en toute circonstance à l'argument de Popper invoqué dans *la peste verte*. Sans doute l'auteur est-il trop préoccupé de fournir des armes intellectuelles contre ce qu'il appelle une véritable imposture. Cependant, on va le voir, sa préoccupation paraît somme toute bien légitime.

La peste verte culmine par une véritable dénonciation de la tendance totalitaire de l'écologie politique. Ce que ses partisans ne voient pas ou ne veulent pas voir, c'est que l'existence du génie humain donne à l'homme une place à part dans la nature. L'homme est le seul être capable, lorsqu'on le laisse faire, de tirer partie de façon créative de la nature au profit de son espèce, tout en la gérant de façon prudentielle et avisée. Plus généralement, comme nous l'apprend une saine philosophie, étant le seul être intelligent, il est aussi le seul et unique être moral, véritablement titulaire de droits (et de devoirs). Les écologistes politiques, obsédés par la protection d'une nature dont ils font une déesse, finissent par conclure que les animaux, l'écosystème et *Gaïa* (!) ont les mêmes droits que l'homme (cf. Michel Serres, Peter Singer, etc.). Dans la lutte des droits de la nature contre l'oppression exercée par son excroissance malade que l'on appelle humanité, la classe saine et éclairée des écologistes politiques a choisi son camp : la nature (sans l'humanité). Elle mettra donc toute la puissance totalitaire de l'Etat pour réduire les atteintes que les individus font subir à la nature. Ce n'est pas qu'une vue de l'esprit ; les propositions politiques des écologistes en témoignent (limitation arbitraire des naissances, destruction de la propriété privée, etc.).

Certains aiment la polémique et d'autres pas. Mais devant le programme apocalyptique que promettent les écologistes politiques, il vaut parfois mieux une saine colère, recourant au besoin à des arguments simples et de bon sens, que de longues et doctes démonstrations. Comme toute colère, *la peste verte* n'est pas exempte d'excès et de maladresses, mais elle reste fondamentalement saine et nécessaire.

Pierre PERRIN, Docteur ès Sciences Economiques